

Communiqué de presse – 28.12.2020

Orvin renouvelle son adhésion le 17 janvier

Orvin vote dimanche 17 janvier le renouvellement de son adhésion au Parc régional Chasseral. Avec Sonceboz-Sombeval (qui se prononce le 24 janvier), elle est l'une des deux dernières communes membres à voter sur le sujet. L'enjeu est important : un oui est indispensable pour que la commune d'Orvin continue de faire partie du périmètre du Parc et reste intégré dans ses projets menés à large échelle. Le Conseil municipal recommande de voter « oui » au renouvellement pour 2022-2031.

Jusqu'à présent, 19 des 21 communes membres ont renouvelé leur adhésion, à une écrasante majorité ou carrément à l'unanimité pour 14 d'entre elles. Preuve de l'intérêt que le Parc suscite, les communes de Twann-Tüscherz et d'Evilard-Macolin ont choisi, par de très larges majorités, d'adhérer au Parc pour la période 2022-2031. Les communes limitrophes d'Orvin se sont toutes prononcées favorablement.

Parmi ses compétences, le Parc régional Chasseral apporte son soutien aux communes pour développer des projets en lien avec la durabilité. La fréquentation automobile touristique aux Prés-d'Orvin pose régulièrement des problèmes, notamment en cette période sanitaire difficile qui incite les gens à venir s'aérer dans la nature. Depuis 2018, les communes d'Orvin et de Nods ont sollicité l'appui du Parc pour gérer la sur-fréquentation de voitures. Un projet de stationnement payant aux Prés-d'Orvin, bien avancé, constitue un élément de réponse. Il sera soumis en assemblée communale, probablement en juin 2021.

Autre exemple : en pleine période de crise sanitaire, le Parc a confié avec la commune de Nods un mandat de « ranger » à Rahel Burger, enseignante à Orvin, afin de limiter les déchets, feux sauvages et autres désagréments causés par un afflux massif de citadins en mal de grands espaces autour de la Place centrale. Le Parc - toujours avec l'accord des communes - a également mis en place ce printemps dans l'urgence une signalétique pour limiter les campings-car à la Place centrale. Ces interventions ont permis de fortement limiter les problèmes pendant l'été.

Pour l'hiver, des bâches de sensibilisation au respect de la faune sauvage ont aussi été posées et des mesures de gestion du trafic voire de fermeture ont été discutées et sont prêtes à être mises en œuvre au-delà de la métairie de Prêles.

A noter que le Parc ne peut intervenir que par la sensibilisation : la question de la circulation répond à des règles cantonales et communales qui doivent être respectées. Et le Parc ne peut être tenu pour responsable de la sur-fréquentation, qui se rencontre partout ailleurs dans les zones de nature.

Un partenariat de longue date

La commune d'Orvin est membre du parc naturel régional depuis 2006. Outre des projets liés à la nature et à la biodiversité, le Parc y a mené depuis de nombreux projets avec les écoles (Graines de chercheurs), dans le domaine des produits du terroir (labélisation des eaux-de-vie de la Distillerie de l'Echelette, métairies proposant des « Assiettes Chasseral » à la Jobert ou à la Bragarde) ou dans la culture. Deux Bal(l)ades, organisées en partenariat avec les Jardins musicaux, se sont ainsi tenues dans la localité en 2013 et 2017, permettant de mettre en valeur le riche patrimoine historique et patrimonial du village.

Extension aussi côté neuchâtelois

En plus d'une extension au sud du Parc, le territoire va aussi s'élargir à l'ouest, côté neuchâtelois. Val-de-Ruz a d'ores et déjà validé l'adhésion au parc régional pour la totalité de ses 15 localités. Neuchâtel, pour ses zones forestières, votera pour sa part au premier semestre 2021. En cas d'acceptation, le Parc s'agrandira, avec ces 3 nouvelles communes, de quelque 25%, passant de 380 à 490 km².



Légende : Des bus affrétés par les TPB assurent une liaison régulière en transports publics depuis Bienne, afin d'alléger la surcharge de trafic routier individuel.

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.